

Christian Dior

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE 361 015 032 €
582 110 987 R.C.S PARIS
30 AVENUE MONTAIGNE – 75008 PARIS

Assemblée générale mixte du mardi 30 juin 2020

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

Paris, le 8 juin 2020

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19, l'Assemblée générale des actionnaires se tiendra le mardi 30 juin 2020 à 15 heures 30, hors la présence physique des actionnaires, au 22 avenue Montaigne (Paris 8^{ème}).

L'avis préalable de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions, ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a été mis en ligne sur le site Internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le lundi 25 mai 2020, bulletin numéro 63.

L'avis de convocation a été mis en ligne sur le site Internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le lundi 8 juin 2020, bulletin numéro 69.

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, les actionnaires pourront consulter, à compter de ce jour, sur le site Internet de www.dior-finance.com (rubrique Documentation/Assemblée générale) les documents d'information préparatoire à cette Assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site Internet de la Société pour être informés des dernières communications.